

Conservatoire des Sites Lorrains

7, place A. Schweitzer
57930 FENÉTRANGE
☎ 03.87.03.00.90



**PLAN DE GESTION
2002/2008**

**Tourbière du Grand Etang
(commune de GÉRARDMER - Vosges)**

Étude et document réalisés
avec le soutien de la commune de Gérardmer,
du Conseil Général des Vosges et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Plan de gestion actualisé par Martin LACROIX avec la contribution de
messieurs Jean-Pierre BOUDOT, André CLAUDE, Pierre DARDAINE, Marc MEYER et Serge MULLER
(Conseillers scientifiques)

Document adopté par le Conseil Scientifique du Conservatoire des Sites Lorrains

Projet soumis pour validation : conseil municipal de Gérardmer.

SOMMAIRE

A - APPROCHE DESCRIPTIVE ET ANALYTIQUE DU SITE	
A.1.- Informations générales	2
A.2.- Environnement et patrimoine	
A.2.1. - Milieu physique et patrimoine géologique.....	5
A.2.2. - Unités écologiques et phytosociologiques.....	7
A.2.3. - Inventaire des espèces reproductrices ou territorialisées	9
A.2.4. - Évolution historique des milieux naturels.....	11
A.2.5. - Patrimoine historique & archéologie industrielle	11
A.2.6. - Communication personnelles	11
A.2.7. - Bilan du précédent plan de gestion	12
B - ÉVALUATION DU PATRIMOINE ET DÉFINITION DES OBJECTIFS	
B.1.- Évaluation de la valeur patrimoniale	
B.1.1. - Évaluation du patrimoine abiotique	13
B.1.2. - Évaluation des habitats	13
B.1.3. - Évaluation des espèces reproductrices ou territorialisées	14
B.1.4. - Critères qualitatifs d'évaluation.....	17
B.1.5. - Synthèse	18
B.2.- Objectifs à long terme	
B.2.1. - Objectif global	20
B.2.2. - Objectifs pour chaque habitat.....	20
B.2.3. - Objectifs pour les espèces rares	21
B.3.- Facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion	
B.3.1. - Tendances spontanées	21
B.3.2. - Tendances induites par l'homme.....	22
B.3.3. - Cadre administratif	23
B.4.- Définition des objectifs du plan de gestion	
B.4.1. - Objectifs relatifs à la conservation du patrimoine	24
B.4.2. - Connaissance du site et suivi scientifique	24
B.4.3. - Accueil du public et valorisation du site	25
B.4.4. - Autres objectifs	25
C - PLAN DE TRAVAIL	
C.1. - Gestion du patrimoine naturel et historique : GH	26
C.2. - Suivi scientifique : SE.....	27
C.4. - Autres objectifs : AD	27
C.4. - Accueil du public et valorisation du site : FA	28
C.5. - Calendrier des opérations du plan de travail	30
BIBLIOGRAPHIE CONSULTÉE.....	31
LISTE DES ANNEXES	34

Mode de protection conservatoire :

Parcelles 324 ; 1610 ; 1613 : signature, le 29 Mai 1995, d'un bail emphytéotique entre la commune de Gérardmer, propriétaire, et le Conservatoire des Sites Lorrains ; durée : 33 ans (non renouvelable tacitement) ;

Parcelles 2002b et 2002d : signature prochaine d'un bail emphytéotique arrivant à la même échéance que le bail signé en 1995 (29 mai 2028).

Statut réglementaire

Droit français : Loi sur la protection de la Nature de 1976

Les sites naturels ainsi que les espèces peuvent bénéficier principalement d'un statut de protection juridique spécifique au titre de la Loi sur la Protection de la Nature du 10 juillet 1976 modifiée par la loi du janvier 1992. Diverses dispositions du Code de l'Urbanisme (P.O.S par exemple) ou du Code Rural (Loi Pêche, loi chasse, loi sur l'Eau...) peuvent s'appliquer à titre général.

Le site ne possède pas de statut particulier au titre de la loi de 1976 sur la protection de l'environnement.

Directives européennes : Directive Oiseaux 79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 et Directive Habitats 92/43/CEE du Conseil du 21/05/92

La Directive Oiseaux concernant la conservation des oiseaux sauvages comporte trois catégories d'espèces dont les espèces de l'annexe I pour lesquelles des zones de conservation de leur habitat sont désignées.

La Directive Habitats distingue des habitats naturels et des espèces nécessitant la désignation de zones spéciales de conservation.

Plusieurs milieux représentés sur le site sont éligibles au titre de la Directive européenne 92/43/CEE "Habitats, Faune, Flore" mais de superficies trop faibles pour légitimer une proposition d'intégration au réseau européen de sites Natura 2000.

1 espèce d'oiseau, la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) figure à l'annexe I de la directive 79/409/CEE ("directive Oiseaux").

Listes de protection des espèces animales

La plupart des espèces d'oiseaux nicheuses sur le site sont protégées au niveau national par arrêté ministériel du 17 avril 1981 fixant la liste des oiseaux protégés sur le territoire national.

2 espèces de papillons diurnes sont protégées au niveau national (arrêté du 22 juillet 1993)

Boloria aquilonaris alethea Hemming, le Nacré de la Canneberge,

Helleia helle Denis & Schiffermuller, 1775 ssp. *perrettei* WEISS 1977, le Cuivré de la bistorte.

Listes de protection des espèces végétales

4 espèces protégées au niveau national (arrêté du 20/01/82 modifié par l'arrêté du 31/08/95), dont 2 espèces ayant récemment disparu du site :

Andromeda polifolia L., L'Andromède à feuilles de Polium,

Drosera rotundifolia L., le Rossolis à feuilles rondes,

Drosera intermedia †, le Rossolis (disparu du site sans doute du fait de la fermeture des milieux pionniers des fronts de taille et fosses d'exploitation),

Lycopodiella inundata (L.) HOLUB.†, le Lycopode inondé (disparu du site sans doute du fait de la fermeture des milieux pionniers de gouille par les sphaignes).

1 espèce protégée au niveau régional (arrêté du 03/01/1994) :

Sparganium angustifolium MICHAUX, le Rubanier à feuilles étroites.

Autres statuts administratifs

- Le site est inclus dans le territoire du *Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges* mais non dans l'aire intéressée par le *Plan de Protection et de Mise en Valeur des Hautes-Vosges*